SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Mobilité : jeudi 27 janvier au plus tard

ENSEIGNANT | VIE SCOLAIRE | ENSEIGNEMENT MARITIME | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | ACEN | MOBILITÉ



Nous vous rappelons que les dossiers de mobilité des PLPA et PCEA doivent être envoyés pour le jeudi 27 janvier au plus tard. Les collègues concerné.e.s peuvent solliciter leurs élues paritaires pour un accompagnement personnalisé.

Nous vous rappelons que les dossiers de mobilité des PLPA et PCEA doivent être envoyés pour le jeudi 27 janvier au plus tard.

Les collègues concerné.e.s peuvent solliciter leurs élues paritaires pour un accompagnement personnalisé.

- En 2021,nous avons porté un grand nombre de dossiers de collègues nous ayant mandatées pour défendre leur situation auprès de l'administration et obtenu satisfaction (correction de barème, prise en compte de situations particulières...).

Rejoignez-vous !

Vos élues paritaires :
Elisabeth DONNAY (CAP DES PLPA)
Claire Latil (CAP DES PCEA)